

Communiqué de presse



Nouvelle-Aquitaine – Programme « Petites Villes de Demain » : la Banque des Territoires et le conseil départemental de la Haute-Vienne signent une convention de partenariat

Limoges le 3 septembre 2021

Partenaires du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'Etat et piloté par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, le conseil départemental et la préfecture de la Haute Vienne se mobilisent au service des territoires Haut Viennois.

11 communes ont été retenues pour intégrer ce programme : Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Junien, Rochechouart, Bellac, Le Dorat, Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt, Chalus, Nexon, Châteauponsac. Parmi elles, la ville de Saint-Yrieix a également été retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la région Nouvelle Aquitaine.

Reconnus comme interlocuteurs de proximité, le département de la Haute-Vienne et la Banque des Territoires s'engagent, aux côtés de l'Etat, dans un partenariat de consolidation du maillage local, essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

En complément des crédits ANCT, la Banque des Territoires financera les études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques qui seront sollicitées par les communes bénéficiaires du programme « Petites Villes de Demain » sur la base d'une enveloppe globale de 595 K€. Pour ce faire, elle s'associe au conseil départemental de la Haute-Vienne sur la période 2021-2026. Ce partenariat prolonge l'engagement du département de plusieurs années au service de la revitalisation des centres-bourgs afin de consolider le maillage local essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Le soutien à l'ingénierie des villes lauréates est complété par un financement de l'Etat à hauteur de 75 % des postes de chefs de projets (financement réparti entre l'Agence nationale de l'habitat, la Banque des Territoires et l'ANCT).

Dans ce département, les 11 communes (regroupées dans 8 EPCI) ont été proposées par le préfet et désignées lauréates du dispositif Petites Villes de Demain par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. Parmi elles, une ville (Saint Yrieix – 87500) a également été retenue dans le cadre de l'AMI de la région Nouvelle-Aquitaine et sera accompagnée à l'occasion du partenariat spécifique liant la Banque des Territoires et le Conseil régional.

Cette mobilisation de la Banque des Territoires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et dans son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

L'ingénierie vise à :

- Aider au diagnostic des territoires et des secteurs d'activités
- Accompagner la conception et le pilotage de projets de territoire
- Accélérer la transformation du parc de logements
- Maintenir et développer les commerces et les services de proximité
- Encourager l'adoption de pratiques écologiques
- Valoriser le patrimoine et les habitants
- Apporter des solutions innovantes au service des projets des collectivités locales

Le programme Petites villes de demain

Petites villes de demain est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants et présentant des signes de vulnérabilité. Nouvel instrument au service du Plan de relance, ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Petites villes de demain s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, l'ambition de ce programme est d'intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien aux petites centralités portées par les collectivités, notamment les conseils départementaux et régionaux.

Le soutien de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain

La Banque des Territoires mobilise sur le plan national 300 M€ dont 100 M€ d'investissement dans les projets locaux et 200 M€ de crédits d'ingénierie pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les 1 000 petites villes lauréates du dispositif. Concrètement, elle :

- participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25%)
- cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50%)
- mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge certaines études ou soutien en ingénierie que le programme justifie

La convention de partenariat a été signée ce jour par Seymour Morsy, Préfet de la Haute-Vienne et délégué territorial de l'ANCT, Jean-Claude Leblois, président du Conseil départemental de la Haute-Vienne et Patrick Martinez, directeur régional de la Banque des Territoires.

A propos du Conseil départemental de la Haute Vienne

Chef de file des solidarités humaines (Revenu de solidarité active, Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap, Aide sociale à l'enfance), le Département de la Haute-Vienne est également garant des solidarités territoriales au sein de son périmètre. Il est ainsi le partenaire historique des communes et des communautés de communes qu'il soutient fortement par le biais des CTD, des CDDI et du Contrat d'agglomération, auxquels il a consacré plus de 140 M€ au cours du dernier mandat. De cette façon, il contribue à renforcer les équipements publics, à permettre la réalisation de projets structurants et à soutenir le tissu économique local. Attaché à la vitalité des pôles de vie que recouvre le label « Petites villes de demain », c'est naturellement que le Département s'inscrit ici en accompagnateur des projets.

A propos de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires

Mise en place le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires. L'ANCT est localement représentée par le préfet, délégué territorial de l'Agence. Le préfet, délégué territorial, mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe, Cerema, Banque des Territoires...) et des acteurs volontaires pour participer aux projets portés par les collectivités.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Préfecture de la Haute-Vienne

Delphine Dominguez : pref-communication@haute-vienne.gouv.fr - 05 55 44 17 50 - www.haute-vienne.gouv.fr | @prefet87

Conseil départemental de la Haute-Vienne

Anne-Catherine Farges : anne-catherine.farges@haute-vienne.fr - 05 55 44 12 42 - www.haute-vienne.fr |  @hautevienne_dep

Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine – Groupe Caisse des Dépôts

Pascale Artaz : pascale.artaz@caissedesdepots.fr – 05.56.00.01.93  @BdT_NAquitaine